

# DES Consultants

pour en venir aux faits

BRÈVES DE LA SECTION SYNDICALE INFO'COM- CGT PUBLICIS CONSULTANTS

08 FÉVRIER 2016

## Accélération du recours au prêt de main d'oeuvre et aux missions ponctuelles dans le groupe Publicis

**Nous l'annoncions dans le Lion Rugissant de décembre : Publicis était en train de mettre en place, suite à un audit des effectifs, un trafic «groupe» capable d'utiliser les salariés comme des intérimaires. Corvéables et déplaçables à merci. Aujourd'hui la tendance se confirme et s'accélère avec des dérives très alarmantes. Concernant aussi bien les créatifs que les commerciaux ou d'autres fonctions.**

Depuis mi- janvier :

- Les demandes de missions n'émanent même plus d'un service trafic organisé digne de ce nom.
  - Ce sont directement des chefs de projets locaux ou des responsables de service qui réclament de la main d'oeuvre et n'hésitent pas à mettre une pression incroyable aux trafics des agences concernées.
  - Des pressions sont exercées sur les salariés à qui on « propose » d'accepter les missions dans des conditions difficilement acceptables avec un caractère « urgent » qui semble totalement déplacé.
  - Les définitions de postes proposés ne correspondent pas aux définitions de postes occupés par les salariés à qui la demande est faite.
  - La nature des missions est très peu détaillée, et c'est à peine si on est en mesure de connaître le lieu de travail, les horaires, la durée de la mission et même le nom précis de l'entreprise demandeuse.
  - Des managers sont allés jusqu'à demander des lettres ou des mails aux salariés qui n'acceptent pas les missions pour qu'ils précisent les raisons de leur refus...
- D'après les premiers retours, les salariés accueillent très très mal ces pratiques.

-Le prêt de main d'oeuvre entre sociétés est encadré par le Code du Travail. Il n'est pas possible de continuer de cette manière. Info'com-CGT a proposé de vite se réunir, avec la DRH du groupe et les autres organisations syndicales, pour aborder le sujet et définir des règles et des bonnes pratiques.

**Info'com-CGT fera tout pour s'opposer à la mise à mal des conditions de travail chez Publicis et soutiendra tous les salariés qui refusent ce «mode» de travail tant qu'il n'aura pas été négocié et encadré.**

**-Un dispositif anti- abus est en préparation (leaflet, tract, adresse mail et téléphonique...) qui permettra très bientôt aux salariés d'être informés de leurs droits et de pouvoir réagir aux «détachements» forcés.**

## Rumeurs de cession de la partie «Image» de Publicis Consultants à une autre agence du groupe

Info'Com-CGT annonçait la semaine dernière qu'une partie du pôle «Image» de Publicis Consultants s'apprêterait à être cédé à une autre agence du groupe. Précisant que le scénario probable de l'opération consisterait à céder partiellement l'activité «communication corporate» à Publicis Conseil.

Interrogée depuis de longs mois sur ce projet, la direction a toujours nié vouloir mettre fin à cette activité. Celle-ci dément aujourd'hui que la cession interviendra à brève échéance.

**-Le CE a demandé la tenue d'une réunion exceptionnelle sur les orientations stratégiques et la réorganisation éventuelle de Publicis Consultants. Elle aura lieu le 18 février.**

## Jurisprudence

Selon un arrêt rendu le 26 janvier 2016 par la Cour de Cassation, l'employeur ne peut pas produire, dans le cadre d'un litige prud'homal, un mail provenant de la messagerie personnelle d'un salarié distincte de la messagerie professionnelle dont il dispose pour les besoins de son poste. La production d'une telle pièce porte atteinte au secret des correspondances.

Ce qui signifie, que même s'il peut avoir accès aux messages non identifiés personnels, émis ou reçus, il n'a pas le droit de s'en servir pour faire des reproches à un salarié ou le licencier.

## Dégressivité des indemnités chômage ?

Depuis quelque temps, le gouvernement ne cesse de faire pression sur la prochaine négociation paritaire syndicats/employeurs à propos de l'indemnisation chômage. Il insiste pour que soit adoptée la dégressivité des indemnités.

Les syndicats, dont la CGT, pensent que ce serait une mauvaise mesure, qui n'a jamais fait ses preuves lorsqu'elle était en vigueur (1992-2001). L'INSEE a même constaté, dans une étude datant de 2001, que la dégressivité avait ralenti le retour à l'emploi.

En attendant, le service public de l'emploi (Pôle Emploi) est le service le plus mal perçu par les Français. Seuls 13% d'entre eux en ont une bonne opinion et seulement 45% de ses usagers en sont satisfaits.

## Agenda

**18 février : réunion de CE extraordinaire sur les orientations stratégiques**

**29 février : réunion de CE et DP**



**Si vous souhaitez entrer en contact et éventuellement rejoindre la section**

**syndicale Info'Com-CGT :**

Délégué syndical : Eric Diemer **Poste 4676 ; eric.diemer@consultants.publicis.fr**

**Si vous souhaitez entrer en contact avec des élus apparentés Info'Com-CGT :**

-DP : Dorothee Noël, Xavier Bossiere, Christophe Renaud

-CE : Eric Diemer, Xavier Bossiere

-CHSCT : Dorothee Noël

**Autres contacts :** publicis@infocomcgt.fr ; <https://twitter.com/CGTPublicis> ; <https://www.facebook.com/LeLionRugissant>